

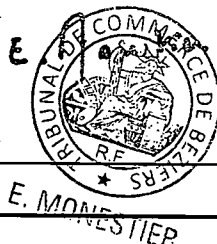
Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/07/2024 - 7668 - 2009 B 00370 - 511 889 420 - 3 B

Désignation de l'entreprise		SARL 3 B		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		7 avenue Pierre Verdier 34500 BEZIERS			
Numéro SIRET*		5 1 1 8 8 9 4 2 0 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/12/2023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	259 647 197 383 62 263
	Immobilisations financières* (1)		040	042	298 298
	Total I (5)		044	048	259 945 197 383 62 561
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	418 418
		Autres* (3)	072	074	
		Valeurs mobilières de placement	080	082	40 000 40 000
		Disponibilités	084	086	6 758 6 758
		Charges constatées d'avance *	092	094	
Total II		096	098	47 177 47 177	
Total général (I + II)		110	112	307 122 197 383 109 738	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		900
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		90
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		9 557
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		10 547
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		7 560
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	750	750
	Comptes courants d'associés		173		90 879
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		99 190	
Total général (I + II + III)		180		109 738	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de BEZIERS

le 30 JUL. 2024

Sous le n° 2024/7668



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL 3 B**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214		
		services*	intracommunautaires	217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))				255		
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259	262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cples-cis d'associés		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU (44. octies A)	987	2 566
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG (44. quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992					
Dont divers		Créance due au report en arrière du déficit		346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
				Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 3 B

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 109 739 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 9 558 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

3 B
Société à responsabilité limitée
Au capital de : 900,00 euros
Siège social : 7, avenue Pierre Verdier
34500 BEZIERS
Béziers 511 889 420

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

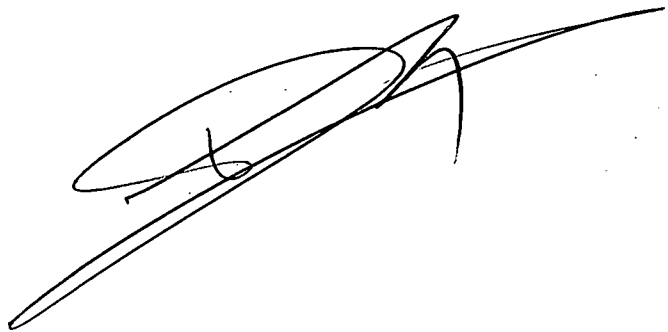
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de + 9.557 euros, décide de l'affecter de la façon suivante :

- 9.557 à titre de dividende à répartir entre les associés au prorata de leurs droits dans la société

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.